

« Nous vous déclarons, N. T. C. F., au nom de la Religion, que c'est un péché grave de sa nature que de CONSULTER LES ESPRITS par le moyen des *tables tournantes*, ou par cette autre pratique qui vous est connue sous le nom de *Spiritual Rappings*. » (Mandement de Mgr Bourget, portant la date du 27 décembre 1853).

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette importante question.

MAUDIT

Histoire vraie.

Oh ! hé ! cafard !

Effrontés, le nez au vent, la casquette en bataille sur leurs cheveux ébouriffés, quatre ou cinq gamins de la *laïque* s'enfuient à belles jambes après avoir poussé ce cri.

Au détour de la rue voisine, ils se retournent et se démontent la gorge à piailler des « Sacs à charbon ! Curé de malheur ! etc. »

Tout le vocabulaire de *Rocheport* ou de *La Lanterne* y passe en quelques instants.

Le vieux prêtre, objet de ces insultes, ne songe pas même à appeler les deux agents traditionnels qui, du trottoir d'en face, considèrent la scène d'un œil paterne.

Il ne se retourne même pas.

Préoccupé, fiévreux, il arpente le bitume d'un pas rapide ; vous ne le verriez pas sourciller sous cette bordée d'insupportables injures. Ah ! il a bien d'autres soucis en tête !

« Arriverai-je à temps ? pense-t-il... Pourquoi le bedeau cause-t-il une heure à la porte de l'église avant de m'avertir !... »

Et, ce disant, il compte anxieusement les maisons. Bon ! voici le numéro 55. Encore dix maisons. Ah ! le 65... c'est là qu'est mon jeune homme poitrinaire... J'y passerai en revenant et lui porterai ces confitures et cette bouteille de vieux Bordeaux. Voyons ! ça ne se remarque pas trop ? » Et de la main le prêtre s'efforçait de faire rentrer à l'alignement les deux énormes boursofflures de ses poches.

« Au 65, j'ai une pauvre vieille infirme, que l'assistante ne veut pas prendre... Il faut que je m'en occupe aujourd'hui même, ainsi que de deux orphelins et d'un père de famille sans ouvrage. Mise-